

prendre des mesures dans ce dessein, afin de soulager les petits salariés du pays de ce fardeau croissant.

Je crois que les gens seraient plus confiants si le Gouvernement avait proclamé qu'advenant une pénurie réelle chacun obtiendrait sa juste part et que personne ne pourrait obtenir, en raison de sa situation financière, une part injuste de denrées dont il y a pénurie.

Au lieu de cela, les membres du Parlement vont retourner dans leur circonscription où les gens sont aux prises avec l'accroissement du coût de la vie et les pénuries, et s'inquiètent de l'avenir. Je suis convaincu qu'avant plusieurs semaines ou plusieurs mois, nous constaterons de nouveau que les propositions de notre groupe à l'égard de l'impôt, de la régie des prix et des subventions s'imposeront si l'on veut protéger les intérêts de la population.

**M. Victor Quelch (Acadia):** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'on puisse dire que les propositions fiscales imposeront un trop lourd fardeau à qui que ce soit. D'autre part, on ne saurait prétendre qu'elles permettent une répartition équitable du fardeau.

Nous avons entendu beaucoup parler de la nécessité de payer les dépenses de l'État au fur et à mesure. Nous avons entendu la même ritournelle en 1939. Comme le chef de notre groupe l'a fait remarquer, il est possible d'apporter deux interprétations à une politique de ce genre. Elle peut signifier que le Canada, en tant que nation, ne s'endettera pas envers aucune autre nation. Elle peut aussi signifier que le Gouvernement équilibrera ses revenus et ses dépenses de façon à ne pas augmenter la dette nationale.

Nous savons qu'à la dernière guerre, nous avons adopté cette politique en ce qui regarde la première interprétation, c'est-à-dire que nous avons décidé de ne pas accroître notre dette extérieure. Cependant, nous avons augmenté considérablement, par ailleurs, notre dette intérieure. Personnellement, je ne crois pas qu'il soit possible de faire la guerre totale sans augmenter quelque peu notre dette. Cela peut être possible aux débuts, mais éventuellement, à mesure que les dépenses de guerre accaparent une proportion toujours plus considérable du total de la production nationale, il devient impossible de ne pas augmenter la dette nationale, même si on le faisait dans nul autre dessein que celui de neutraliser l'excédent de la puissance d'achat afin d'enrayer l'inflation.

Cependant, quand on trouve nécessaire d'augmenter les impôts afin de neutraliser l'excédent de la puissance d'achat, il est essentiel d'apporter une distribution équitable des dettes dans le pays. C'est ce que l'on

n'a pas songé à faire dans le passé. Je me rappelle qu'en 1939 le gouverneur de la Banque du Canada déclarait que la dette nationale constitue un élément de richesse et que, par conséquent, nous n'avions pas à nous en inquiéter. On peut, il est vrai, assimiler la dette nationale à un élément de l'actif national, en ce sens que c'est la population du pays qui détient ces créances d'État, mais lorsqu'il existe une situation comme celle que nous avons eue dans le passé, où le petit nombre détenait le plus gros des créances, il y a répartition inégale de la dette. On peut assimiler la dette nationale à un élément d'actif national, mais il reste que pour le petit nombre elle constitue un élément d'actif et pour la majorité, un élément du passif. Il faut imposer toute la population pour verser de l'intérêt à un nombre relativement restreint de personnes. Malheureusement, le mode de financement adopté durant la dernière guerre a aggravé cet état de choses. Je me rappelle un document déposé à la Chambre. Il y était dit que moins de 1 p. 100 des souscripteurs aux emprunts d'État avaient acheté plus de 60 p. 100 du total, ce qui indiquait que la répartition des titres de l'État était des plus inéquitables.

Tous les députés conviendront, je crois, que la guerre ne devrait pas être une occasion de mercantilisme. Cependant, nous n'entendons pas par là qu'il ne doit pas y avoir de bénéfice. Tant que nous aurons notre régime capitaliste, notre régime à base de bénéfices, nous estimons que tout producteur aura droit à un bénéfice raisonnable et qu'il y aura droit, qu'il produise des biens de consommation ou du matériel de guerre. Autrement, ce serait une grande injustice. Il ne serait pas facile de décider les industriels à fabriquer du matériel de guerre au lieu de denrées de consommation si on les empêchait de réaliser un bénéfice. A mon sens, une telle mesure serait insensée et c'est pourquoi nous sommes opposés à l'idée de nationaliser la fabrication du matériel de guerre sous prétexte que les manufacturiers de matériel de guerre n'ont pas droit à un bénéfice. Je trouve que les fabricants de matériel de guerre ont autant droit à un bénéfice que les producteurs de marchandises de consommation.

Nous appuyons la résolution tendant à imposer un taxe sur les surplus de bénéfices parce que nous voulons éliminer le mercantilisme dans les circonstances que nous traversons. Je crois que le Gouvernement a eu grand tort de ne pas imposer une taxe sur les surplus de bénéfices dès le début des hostilités, afin de convaincre les Canadiens que nous n'aurons pas de profiteurs.